

Cette annexe incorpore et augmente les conditions générales de l'Accord Cadre de Souscription eXo ainsi que toutes ses annexes visibles à l'adresse <https://www.exoplatform.com/fr/conditions-generales/terms-conditions-fr.pdf>

eXo fournit les services exclusivement aux Clients couverts par un Plan de Souscription valide. Les conditions générales régissant les procédures de fourniture des Services Professionnels d'eXo figurent ci-après.

1. Services de Conseil eXo

1.1. Étendue des prestations

Les services de conseil eXo ("Services de Conseil") ont pour objet d'apporter de l'aide au Client dans les activités impliquant le Logiciel, à savoir :

- Spécifications et conception de projet technique et fonctionnel,
- Adoption par les utilisateurs et adoption de pratiques collaboratives,
- Migration et Mises à Jour,
- Exploitation informatique et expertise,
- Preuves de concepts (POC pour Proof of Concept) technique et fonctionnel sur site

Les Services de Souscription ne font pas partie des Services de Conseil.

1.2. Exécution et Livrables

eXo s'engage à fournir les Services de Conseil et les Livrables spécifiés dans un Formulaire d'Engagement aux conditions de cette annexe et conformément aux demandes, au descriptif des Livrables et aux dates de livraison figurant dans le Formulaire d'Engagement. eXo fournira avec professionnalisme et diligence les Services de Conseil et mettra en œuvre les efforts commerciaux adéquats pour les exécuter dans les délais impartis.

eXo et le Client acceptent d'adapter l'étendue et la nature des Services de Conseil nécessaires en fonction du projet concerné.

L'unité de mesure des Services de Conseil est le "jour-homme" et dépendra de l'expérience du profil du personnel défini par eXo pour répondre aux demandes du Client.

1.3. Responsabilités

Les Services de Conseil sont réputés en engagement de moyens, ils sont donc fournis sous la responsabilité opérationnelle du Client.

eXo s'engage à informer le Client dans un délai raisonnable s'il est dans l'impossibilité de livrer une prestation à la date prévue dans un Formulaire d'Engagement.

1.4. Commande, facturation et paiement

Les Services de Conseil eXo doivent être commandés avant la livraison et payés dans les délais prévus dans le Formulaire d'Engagement correspondant.

Sauf mention contraire dans le Formulaire d'Engagement applicable, la livraison aura lieu dans un délai de trois (3) mois, à compter de la date d'entrée en vigueur du Formulaire d'Engagement correspondant. Les Services de Conseil qui n'auraient pas été fournis passés cette période de trois mois seront perdus et facturés comme s'ils avaient été fournis.

Il est convenu que les Services de Conseil seront réputés livrés par présentation d'une feuille de pointage de temps par eXo au Client, document que les responsables de service s'échangeront mensuellement.

Sauf si cela est stipulé dans le Formulaire d'Engagement, les frais supplémentaires tels que le transport, l'hébergement, les matériels de tiers y compris les licences de logiciel, le matériel informatique, la formation, la documentation, nécessaires pour respecter les conditions de livraison sont exclus de l'étendue de la prestation livrée et seront fournis ou commandés séparément par le Client.

2. Services de formation eXo

2.1. Étendue des prestations

Les Services de Formation eXo ont pour objet de former le personnel du Client dans le cadre suivant :

- "Services de Formation" désigne les séances de formation d'eXo, y compris les cours d'eXo publiquement disponibles et les cours dispensés sur le site désigné par le Client,
- Les Services de Formation n'incluent pas de Plan Souscription.

2.2. Exécution et Livrables

eXo s'engage à fournir les Services de Formation et les Livrables spécifiés dans un Formulaire d'Engagement aux conditions de cette annexe et conformément aux demandes, au descriptif et aux dates de livraison des Livrables mentionnés dans ledit Formulaire d'Engagement.

eXo et le Client acceptent d'adapter la quantité et la nature des Services de Formation nécessaires en fonction du projet concerné.

2.3. Matériel et Locaux

Pour la formation sur site, le Client fournira les locaux et le matériel mentionnés dans le Formulaire d'Engagement. Si eXo s'engage à fournir les locaux et le matériel informatique, le Client sera responsable de toute perte ou destruction d'équipement et de matériel informatique utilisé dans le cadre des Services de Formation.

2.4. Responsabilités du Client

Le Client est responsable de l'évaluation de l'aptitude de chaque participant aux Services de Formation, de leur inscription dans un cours adapté et de la présence des participants aux cours programmés.

2.5. Droits sur les matériels de formation

Toute propriété intellectuelle intégrée aux produits de formation, matériels, méthodologies, logiciels et procédés, fournis dans le cadre des Services de Formation ou développés au cours des sessions de formation (collectivement, les " Matériels de Formation ") sont la propriété exclusive d'eXo et sont sous copyright eXo sauf indication contraire. Les Matériels de Formation sont destinés au seul usage des participants et ne peuvent pas être copiés ou transférés sans le consentement préalable écrit d'eXo. eXo est seul propriétaire des informations privées et confidentielles contenues dans le Matériel de Formation.

2.6. Commande, facturation et paiement

Les Services de Formation eXo doivent être commandés et payés avant leur livraison.

Leur livraison aura lieu dans un délai de trois (3) mois, à compter de la date d'entrée en vigueur du Formulaire d'Engagement correspondant. Les Services de Formation qui n'auraient pas été fournis à l'expiration de cette période de trois mois seront

perdus. L'annulation de Services de Formation est soumise à la Politique d'Annulation d'eXo ou indiquée dans un Formulaire d'Engagement applicable.

Sauf mention spécifique dans le Formulaire d'Engagement, les frais supplémentaires tels que le transport, l'hébergement, les matériels de tiers y compris les licences de logiciel, le matériel informatique, la formation, la documentation nécessaires pour respecter les conditions de livraison des prestations sont exclus de l'étendue de la prestation livrée et seront fournis ou commandés séparément par le Client.

3. Services de Développement Spécifique eXo

3.1. Étendue des prestations

Les services de développement spécifique eXo ("Services de Développement Spécifique") sont destinés à fournir au Client des développements liés au Logiciel, tel que :

- Les développements spécifiques,
- Les extensions personnalisées,
- Les prototypes ou preuves de concepts (POC),

Les Services de Développement Spécifique n'incluent pas de Plan de Souscription.

3.2. Exécution et Livrables

eXo s'engage à fournir les Services de Développement Spécifique et les Livrables spécifiés dans un Formulaire d'Engagement aux conditions de la présente annexe et conformément aux demandes, au descriptif des Livrables et aux dates de livraison figurant à l'annexe de l'offre technique remise par eXo avec ledit Formulaire d'Engagement.

eXo et le Client acceptent de définir l'étendue et la nature des Services de Développement Spécifique nécessaires au projet en concerné.

Les Services de Développement Spécifique sont généralement liés à une offre technique et d'organisation qui :

- spécifie les documents ou les matériels applicables qui sont utilisés pour décrire les besoins du Client et les résultats attendus,
- spécifie les phases de gestion du projet d'eXo, les Livrables, les engagements et les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins du projet et garantir le résultat.

Cette offre sera jointe à un Formulaire d'Engagement et soumise aux modifications apportées par un "**Ordre de Modification**", tel qu'indiqué ci-dessous.

Ordre de Modification. Les parties peuvent, par accord mutuel écrit, à tout moment, apporter des modifications aux Services de Développement Spécifique à réaliser, y compris des suppressions ou ajouts, dans le cadre général du présent Accord. Dans l'hypothèse où une telle modification causerait une augmentation ou une diminution du temps et/ou des moyens nécessaires pour réaliser toute partie des Services de Développement Spécifique, les parties procéderont à un ajustement équitable du planning de livraison et modifieront le Formulaire d'Engagement correspondant en conséquence.

3.3 Commande, facturation et paiement

Les Services de Développement Spécifique eXo doivent être commandés avant le lancement du projet et payés dans les délais ou échéanciers prévus dans le Formulaire d'Engagement correspondant.

Il est convenu que les Services de Développement Spécifique seront réputés définitivement acceptés par le Client sur validation par le Client des Livrables fournis par eXo, conformément aux délais, au périmètre et aux critères de qualité spécifiés dans l'offre technique et organisationnelle attachée au Formulaire d'Engagement correspondant.

Sauf si cela est stipulé dans le Formulaire d'Engagement, les frais supplémentaires tels que le transport, l'hébergement, les matériels de tiers y compris les licences de logiciel, le matériel informatique, la formation, la documentation, nécessaires pour respecter les conditions de livraison des prestations sont exclus de l'étendue de la livraison et seront fournis ou commandés séparément par le Client.

4. Politique d'Annulation des Services Professionnels eXo

L'inscription aux sessions de formations ou l'allocation des ressources pour les Services Professionnels ne sont pas confirmées tant qu'un Formulaire d'Engagement n'est pas reçu.

Sauf indication contraire dans le Formulaire d'Engagement applicable, tous les achats de Services Professionnels sont définitifs, sujets à une période de validité et non remboursables.

Le Client peut soit reprogrammer ou choisir de créditer pour une allocation future jusqu'à 14 (quatorze) jours calendaires avant le démarrage des Services Professionnels qu'il a acheté. Le crédit doit s'utiliser dans les 3 mois suivant la date de la session initialement prévue.

eXo se réserve le droit d'annuler toute session de Formation. Si une session est annulée, nous contacterons les participants par téléphone et email afin de prévoir un crédit formation. Tous les efforts seront faits pour reprogrammer un cours annulé ou transférer les participations à une date ultérieure.